

Rennes 84 rue S<sup>t</sup> Hélier  
le 29 Juin 1918

Monsieur le secrétaire  
de l'Ordre des Avocats  
au Palais de Justice  
Paris

Monsieur le secrétaire,  
Mon fils aîné, Macé  
(Octave), Aspirant au  
167<sup>e</sup> Rég. d'Inf<sup>an</sup>terie,  
1<sup>er</sup> Cie Mitr<sup>ailleuse</sup> est

mort pour la France  
le 3. On a saisi  
plus de 80 Boches de-  
vant les 3 mitrailleu-  
ses qu'il commandait.  
J'attends encore sa  
citation posthume,  
pour imprimer les  
faire-parts.

Puis-je y impri-  
mer le titre d'Avocat  
à la Cour d'Ap-  
pel de Paris ou dois-je  
y imprimer seulement  
le titre d'Avocat sta-



giaire?

Il était inscrit comme stagiaire depuis 1913, à une date que je vous serai reconnaissant de me rappeler. 2 juil. 1914

Il passa avec succès à Paris (Naiou Juin) 1914 le 1<sup>er</sup> examen de Doctorat juridique.

Il a été mobilisé (comme sursitaire) dès la 1<sup>re</sup> semaine d'Août 1914.

Au front, (quand il était avec sa compagnie au cantonnement de repos), il a très souvent plaidé devant le Conseil de guerre.

Etant donné que la guerre seule a interrompu son stage (commencé en 1913), doit-il être mentionné comme Avocat stagiaire ou comme do?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire l'expression de nos sentiments très distingués.  
A. Macé.  
Faculté des Lettres, Rennes.